NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/4943
24 septembre 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

CABLOGRAMME EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 1961 ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE IA REPUBLIQUE DU TCHAD

Gouvernement Tchad demande que :

Admission de la République islamique de Mauritanie soit examinée par le Conseil de sécurité au cours de la même séance que celle consacrée à l'étude de la requête de Sierra Leone.

Se référer à la résolution 19 avril adoptée par l'Assemblée générale.

Représentant permanent
de la République du Tchad
auprès des Nations Unies

Signé : MALICK SOW